

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15/11/18	03/12/18	F01118P0262

1. Intitulé du projet

Création d'un magasin LIDL - ZAC de la Régale - Lieu-dit " Le Poteau " à Courtry (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péfionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Baptiste LESAGE, Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 3 6 2 6 2 2 0 0 4 9 0

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisir.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une enseigne commerciale LIDL, sis ZAC de la Régale à Courtry (77), au droit d'actuelles terres en friches et de terrains agricoles.

Le projet d'aménagement, d'une superficie totale de 10 859 m², prévoit l'aménagement :

- d'un bâtiment commercial LIDL d'une surface au sol de 2 048 m² ;
- de surfaces imperméabilisées (voiries, cheminements piétons, parkings poids lourds...) sur 3 458 m² ;
- de places de stationnement en surfaces drainantes (écovégétal pavés) sur 2 195 m² ;
- d'espaces verts sur 3 158 m².

Le plan de masse du projet est reporté en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à la création d'un magasin LIDL sur la commune de Courtry (77). Le futur magasin sera implanté dans la ZAC de la Régale. Avec une augmentation de sa population de 11,4 % entre 1999 et 2014, l'arrivée de ce projet a pour but de dynamiser ce secteur en créant une attractivité commerciale et limiter l'évasion de la population vers les grands pôles commerciaux départementaux.

Le nouveau magasin aura une surface de vente de 1 288 m², dévolue aux produits alimentaires et non alimentaires. Il offrira aux usagers un parc de stationnement arboré, aménagé en pavés drainant ainsi que des places spécifiques pour les personnes à mobilité réduite et des places équipées d'une borne pour la recharge des véhicules électriques.

25 % de la parcelle occupée par le projet sera consacré aux espaces verts et sur le toit seront disposés des panneaux photovoltaïques.

Pour la construction du projet de Courtry, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel de dernière génération. Couplé à une sur isolation du bâtiment, cela permettra de réduire au maximum les consommations et donc de réduire l'empreinte carbone.

Le projet de Courtry prévoit la création d'une trentaine d'emplois en étroite collaboration avec la Mission Locale ou tout service communal relatif à l'emploi et l'insertion professionnelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Prévue à l'horizon 2019, la durée des travaux est estimée à 16 semaines.

Le chantier comprendra les phases suivantes :

- une phase de terrassement et de préparation des terrains,
- réalisation du bâtiment commercial,
- réalisation des aires de stationnement et des voies de circulation ,
- aménagement paysager des espaces extérieurs.

Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre.

Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux.

L'objectif est de prévoir suffisamment de places de stationnement pour éviter que du personnel de travaux utilise des places de stationnement autres que celle du chantier.

L'utilisation de matériaux recyclables sera privilégié dans le cadre du projet, ainsi que les circuits courts pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Afin d'éviter toutes salissure des voiries, des aires de décrottage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propreté chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavages des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'une nouvelle enseigne commerciale LIDL sur la commune de Courtry.

Assainissement :

Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune sans traitement préalable.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera la solution recherchée pour le traitement des pluies courantes. Des aménagements paysagers et architecturaux (ex : places de stationnement en écovégétal pavé) permettront de traiter au maximum ces eaux par infiltration qui seront récupérées dans le bassin de rétention. Les événements exceptionnels (pluies décennales) seront traités par stockage (ouvrage imperméabilisé conformément au règlement de la ZAC). Les eaux pluviales seront évacuées dans des chénaux en aluminium avec bandes d'égout et pente intégrée jusqu'à un bassin de rétention d'une capacité de

Les eaux excédentaires seront redirigées vers le réseau d'assainissement communal via un débit de fuite fixé à 2 litres/s/ha conformément aux recommandations du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courtry. Les eaux de ruissellement en provenance des parkings seront préalablement traitées avant rejet conformément aux recommandations du PLU de la commune.

Insertion paysagère :

Il est prévu d'installer des espèces arborés en limite de propriétés. L'aménageur de la ZAC prévoit également la mise en place rue de la régale d'une voie verte, espace partagé entre voie piétonne et piste cyclable.

Parmi les autres aménagements, on peut citer la création d'un hôtel à insectes, de places de stationnement en pavés drainants ainsi que des panneaux photovoltaïques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les seules procédures d'autorisation auxquelles le projet sera soumis concernent l'autorisation de rejet des eaux usées ainsi que celle des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement communaux, demande établie auprès de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Construction d'un magasin commercial LIDL	
Emprise foncière du projet :	10 859 m ²
Surface au sol du magasin :	2 048 m ²
Surfaces imperméabilisées (parkings, voiries,...) :	3 458 m ²
Places de stationnement sur surfaces drainantes :	2 195 m ²
Espaces verts :	3 158 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LIDL Courtry
ZAC de la Régale
Lieu-dit "Le Poteau"
77181 Courtry

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 36' 25" 94E Lat. 48° 54' 41" 98N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 850 m au sud-est de la ZNIEFF de type I n°93015001 : Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de l'Etat dans le département de Seine et Marne a été réalisé en 2012. Voie routière concernée, se situant à proximité du projet : CD 86, à 680 m au nord du site
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de monument historique à proximité du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon les cartes thématiques CARMEN relatif à l'identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile-de-France, le projet LIDL se situe en dehors de l'emprise de zone potentiellement humide</p> <p>Aucune investigation n'a été réalisée afin d'attester de l'absence de zone humide au droit du site.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon le site Géorisques, il n'existe pas de plan de prévention du risque naturel au droit de la commune.</p> <p>Courtry ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un site classé SEVESO.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la base de données BASOL, le seul site industriel ayant fait l'objet d'une intervention des services de l'Etat eu égard à la présence d'une pollution au droit de ses sols est l'ancien site d'étude CEA Vaujours, centre d'essais sur produits pyrotechniques, à 1,5 km au nord-ouest du projet LIDL.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de site inscrit au droit de la commune. Les plus proches sont situés sur la commune de Clichy-sous-Bois</p>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de site NATURA 2000 sur la commune de Courtry. Le plus proche est la Directive habitat n° FR1112013 : "Sites de Seine-Saint-Denis", situé à 1,7 km au nord-ouest du site d'étude.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements réalisés pour l'aménagement des infrastructures et du bâtiment LIDL généreront des déblais. Ceux-ci seront prioritairement utilisés pour les nivellements paysagers du site sous réserve de leur innocuité. Si besoin, ils seront évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté au droit de terres en friches et de terrains agricoles. Pas d'étude faune flore réalisée au droit du site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 1,7 km du projet LIDL. Il est peu probable que le projet puisse avoir un impact sur celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus de la moitié de la superficie du site (environ 5 000 m ²) est constituée d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de déplacements à la fois pendant la phase travaux (engins de chantier se rendant sur le site) ainsi que pendant la phase d'exploitation (clients et personnels se rendant au droit du magasin).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le chantier est susceptible de générer des nuisances sonores. Des tranches horaires seront définies afin de perturber le moins possible les riverains. Une étude acoustique sera réalisée pour définir les protections à mettre en place au droit du futur bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux en relation avec le terrassement ou l'aménagement du site seront susceptibles de générer des vibrations qui pourront être ressenties par les riverains, toutefois, ces nuisances seront de courte durée. Pour limiter la propagation des vibrations lors de ces travaux ou tout du moins pour en limiter la perception, plusieurs mesures seront adoptées parmi lesquelles : information des riverains, cahier de doléances,...
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la mise en place de dispositifs d'éclairage et de balisage des voiries afin de satisfaire aux exigences de la norme PMR, aucun autre dispositif susceptible de créer une émission lumineuse n'est prévu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le chantier est susceptible d'émettre des poussières dans l'atmosphère. C'est pourquoi, des mesures préventives afin de limiter ces rejets seront mises en place pendant toute la durée des travaux (utilisation d'engins homologués, dispositif de brumisation mobile, campagne de nettoyage,...)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal. La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée pour les pluies courantes. Des aménagements paysagers et architecturaux permettront de traiter au maximum ces pluies sur site. Les événements exceptionnels comme les pluies décennales seront récupérés par des noues imperméabilisées (conformément au PLU). Ce dispositif sera raccordé au réseau communal via un débit régulé à 2 l/s/ha. Les eaux de ruissellement seront préalablement traitées avant rejet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les déchets de démolition feront l'objet d'un tri sélectif. Ils seront gérés, par la suite, par des prestataires agréés. Pendant la phase d'exploitation, les seuls déchets produits par le magasin seront principalement des déchets valorisables ou recyclables (papier, carton, verre,...) et des DIB. Les déchets dangereux, quant à eux, seront éliminés par des prestataires agréés et feront l'objet de bordereaux de suivi des déchets qui seront archivés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En 2017 et en 2018, aucun avis environnemental n'a été émis sur la commune de Courtry.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation environnementale du projet.

En effet, l'impact majeur de ce projet concerne la gestion des eaux de ruissellement. Nous rappelons qu'en cas de pluies d'occurrence décennale, celles-ci seront prises en charge par des noues étanches et qu'elles seront traitées préalablement avant rejet. Les eaux excédentaires seront redirigées via un débit de fuite fixé à 2 l/s/ha dans le réseau d'assainissement communal EP qui admet le ru de chanteraine pour exutoire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plan de localisation des équipements de gestion des eaux pluviales.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Barbery

le,

14/11/2018

Signature

DIRECTION REGIONALE LIDL

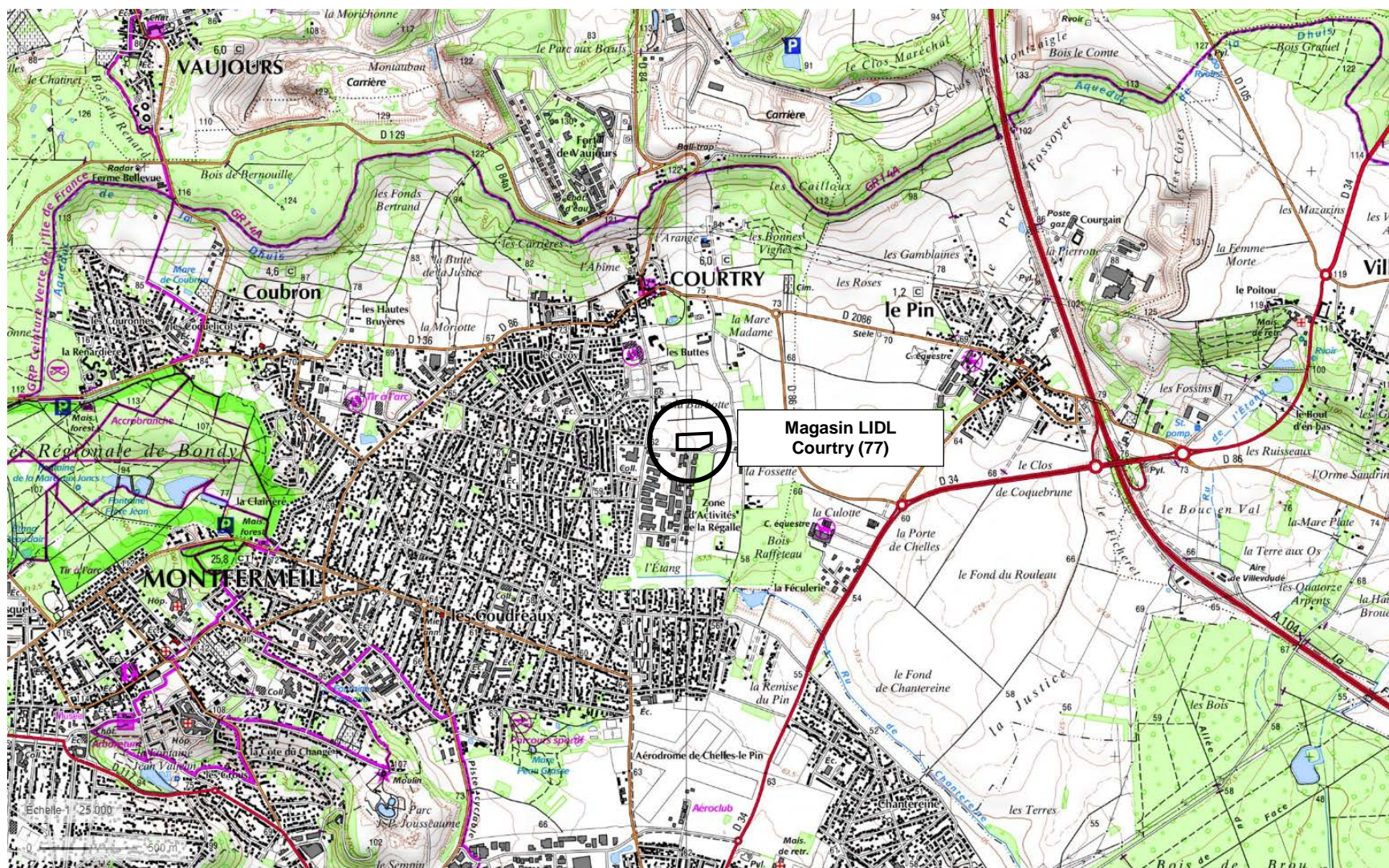
Service Immobilier

7 Bis Rue de Meaux

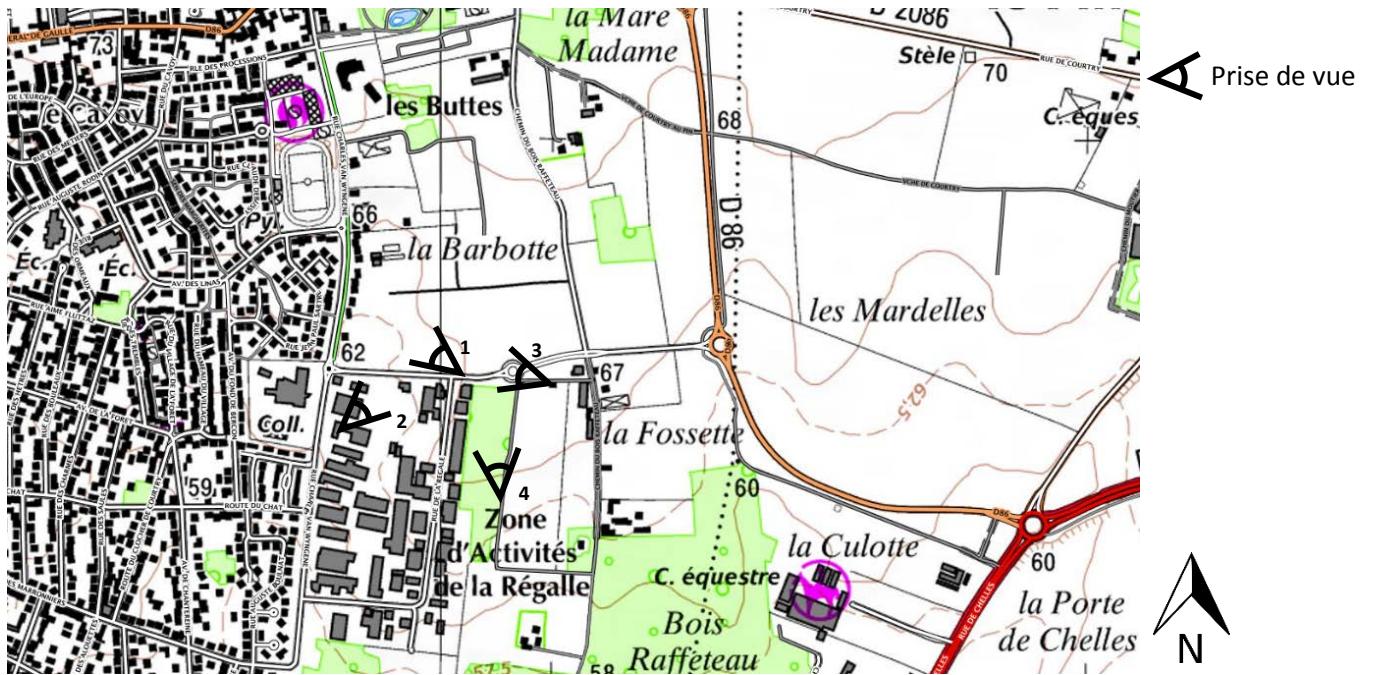
60810 BARBERY

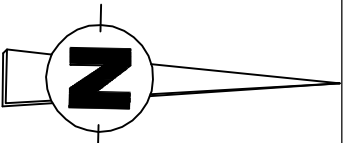
Tél : 03.44.63.69.70





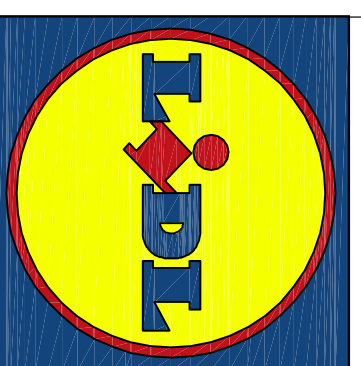
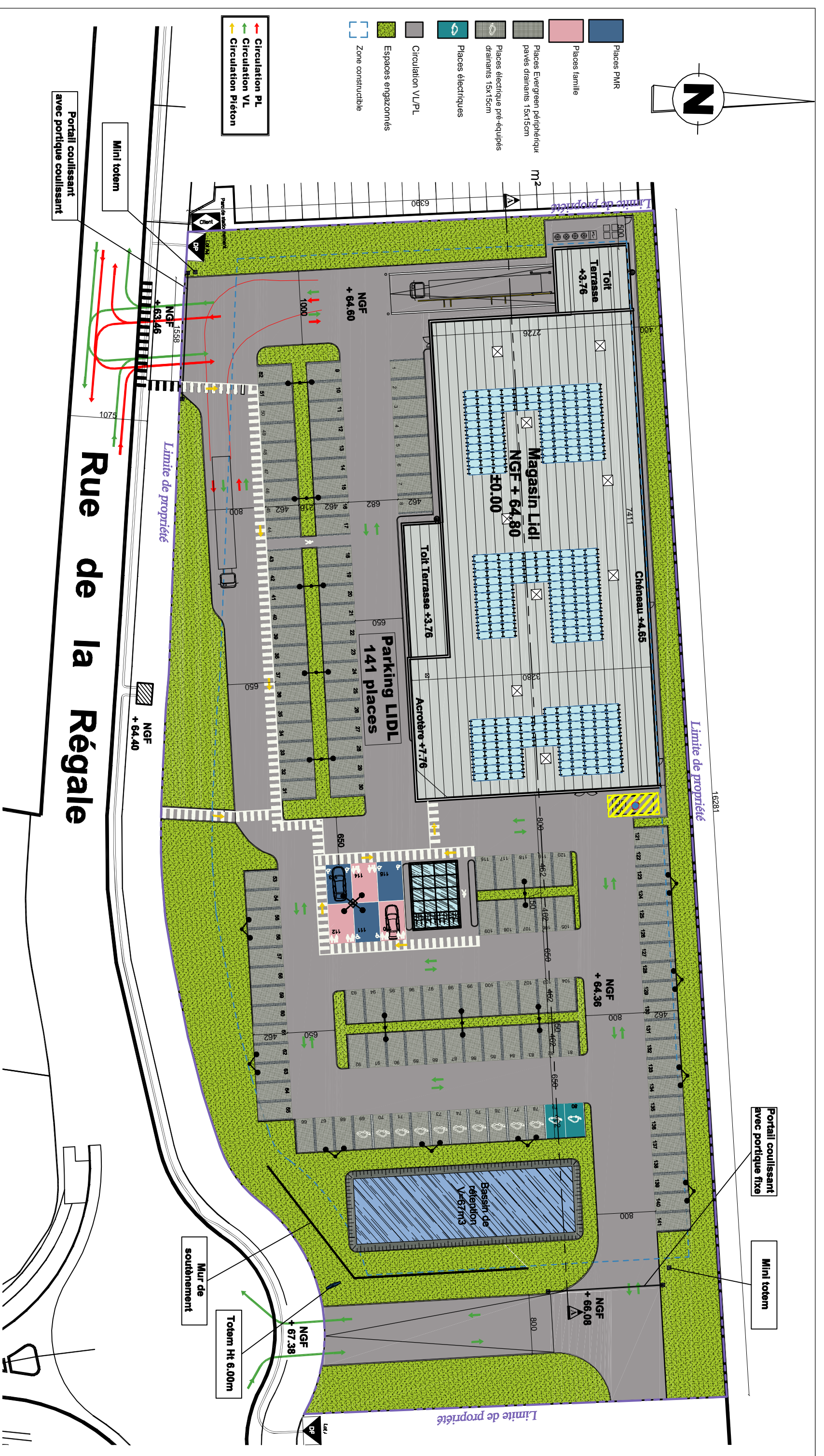
LIDL 7bis, rue de Meaux 60810 Barbery	Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune de Courtry(77)	1/25 000 ^{ème}
TAUW France Immeuble le Vancœur 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont	Plan de situation Extrait carte IGN au 1/25000 ^{ème}	8 novembre 2018
		Annexe 2





- Places PMR
- Places famille
- Places Evergreen périphérique pavés drainants 15x15cm
- Places électrique pré-équipées drainants 15x15cm
- Places électriques
- Circulation VL/PL
- Espaces engazonnés
- Zone constructible

- Circulation PL
- Circulation VL
- Circulation Piéton



MAGASIN : **LIDL COURTRY**
 ZAC de la Régale/Lieu dit "Le Poteau" - 77181 Courtry
 DR : **DR BARBERY**
 7 bis rue de Meaux
 60810 - BARBERY
 DESIGNATION : **T13**
Eco

Type de Surface	Désignation	nombre ou m²
1. Nombre de places de parking	141	
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	5427
3. Surface du parking non couvert	Aire de circulation des PL incluse	0.00
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'île de France)	(le cas échéant)	0.00
5. Surface terrain Lidl		10859

Type de Surface	m²
6. Surface des espaces verts	3158
7. Surface des VRD	3458
8. Emprise au sol	2048
SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1288
SURFACE DE PL ANCHER (article R112-2 du Code de l'urbanisme)	1977
SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1292

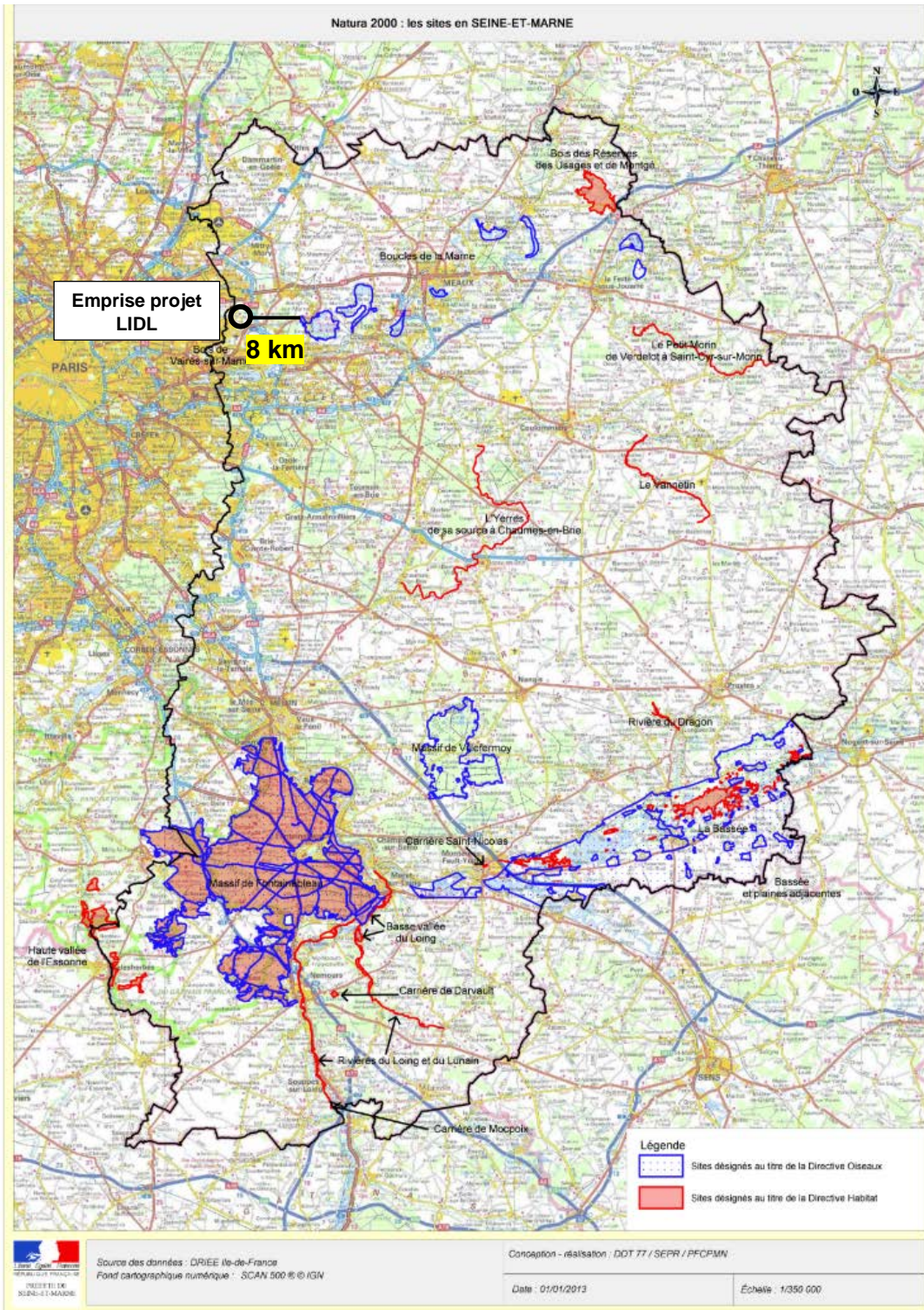
Eléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet
1. Espaces plantés : - % d'espaces verts - nombre d'arbres	20%	29%
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies séparatives - par rapport aux limites	7.00	35.24
3. Places de stationnement : - vélo (le cas échéant) - loi ALur - loi SRU - autres	4.00	4.00
4. CES : % du terrain	50%	20%
5. Toiture : pente	10%	3.95°

Eléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet
6. Clôtures
7. Bassin de rétention
8. Couleurs imposées (RAL)
9. Parement des façades
10. Hauteur maximale des constructions	10.00	7.06
11. Matériaux pour la toiture
12. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux
13. Zone PPRI	AUX	AUX
14. Zone PLU	AUX	AUX

PHASE : **APS**
 DATE : **31/10/2018**
 INDIC : **26**
 ECHELLE : **1/500 ème**
 ARCHITECTE : **Agence Maestros**
 Vers un avenir responsable



<p>LIDL 7bis, rue de Meaux 60810 Barbery</p>	<p>Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune de Courtry (77)</p>	<p>1/2 000^{ème}</p>
<p>TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont</p>		<p>8 novembre 2018</p>
<p>Plan des abords du projet</p>		<p>Annexe 5</p>



<p style="text-align: center;">LIDL 7bis, rue de Meaux 60810 Barbery</p>	<p style="text-align: center;">Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune de Courtry (77)</p>	1/350 000 ^{ème}
<p style="text-align: center;">TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont</p>		8 novembre 2018
<p>Localisation des sites NATURA 2000 situés dans le département de Seine-et-Marne</p>		Annexe 6